

FORAGE D'EAU

Création d'un forage essai au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 (regime de la déclaration)

Entreprise

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE
29 rue de Dole
70100 Champvans
06 82 06 85 09
stephaneclaezman@hotmail.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

GAEC DE BEAUREGARD
36 rue des Aigeottes
39290 THERVAY
06-87-91-98-69
beauregard.vittot@orange.fr
Siret : 411 337 900 00012

Maître d'œuvre

GAEC DE BEAUREGARD
36 rue des Aigeottes
39290 THERVAY
06-87-91-98-69
beauregard.vittot@orange.fr
Siret : 411 337 900 00012

SOMMAIRE

Identité du demandeur	page 3
Emplacement du forage	page 3
Carte IGN	page 4
Carte cadastrale	page 5 et 6
Description de l'ouvrage	
Carte géologique	page 7 et 8
L'ouvrage	page 9
Déroulement des travaux	page 10
Contexte environnementale	page 10 et 11
Evaluation des incidences NATURA 2000	page 12, 13 et 14
Essai de pompage	page 15
Abandon du forage	page 16
Aménagement tête de puit	
Bouchon provisoire tete de puit	page 17
	page 18

IDENTITE DU DEMANDEUR

GAEC DE BEAUREGARD
36 rue des Aigeottes
39290 THERVAY
06-87-91-98-69
beauregard.vittot@orange.fr
Siret : 411 337 900 00012

UTILISATION DU FORAGE

GAEC DE BEAUREGARD a pour projet de créer un forage pour alimenter en eau une exploitation agricole, élevage laitier.

L'ouvrage envisagé aura une profondeur de 50 m

L'exploitation prélèvera environ 7500 m³ par an, 20 m³/jour et 3 m³/heure.

EMPLACEMENT DU FORAGE

Commune : 39290 THERVAY

Section : YN

Parcelle : N°12

Coordonnée Lambert 93 :

X = 896996

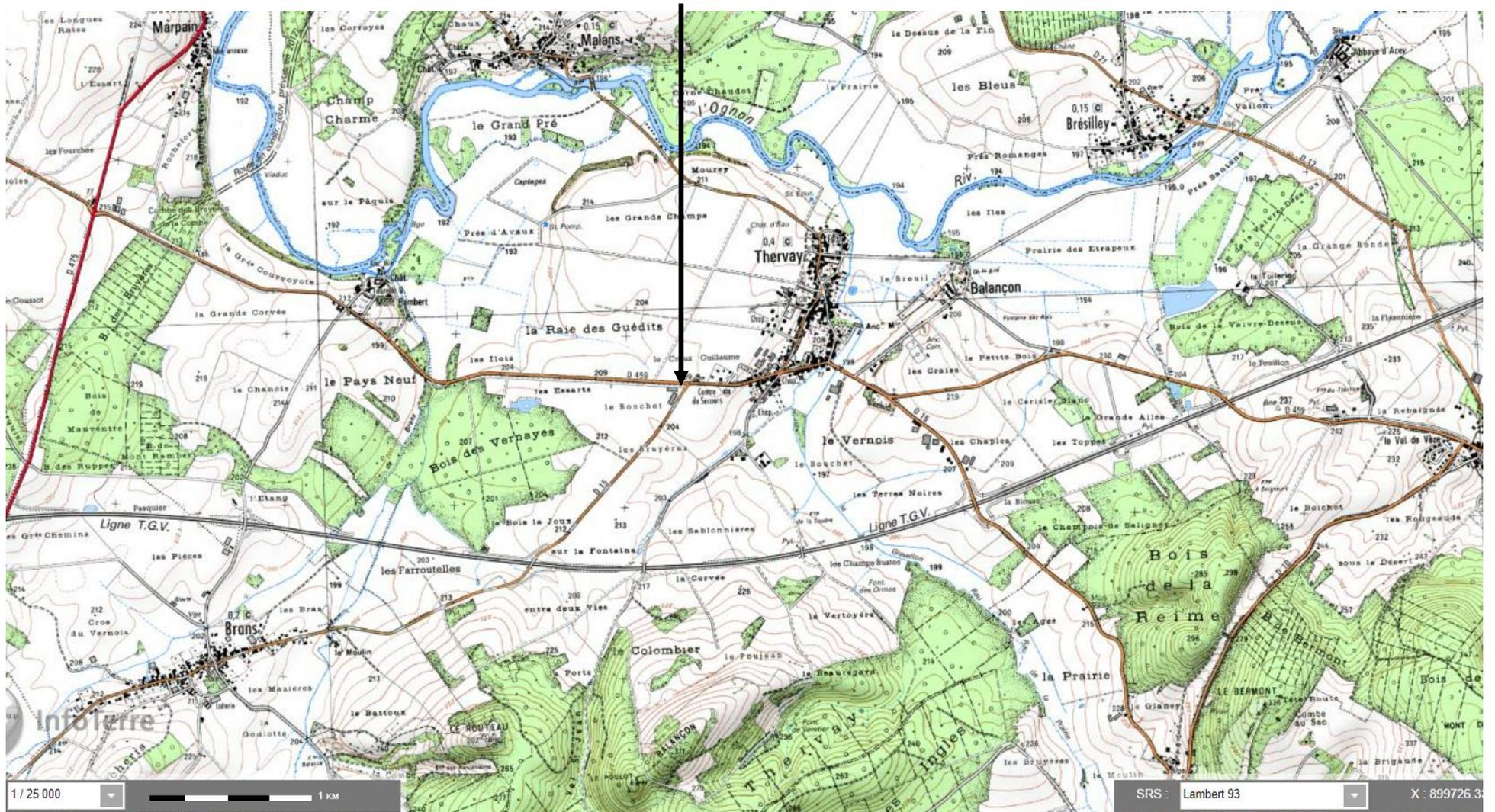
Y = 6686087

Altitude : 209 m

MASSE D'EAU

Nappe du kimmeridgien (jurassique supérieur)

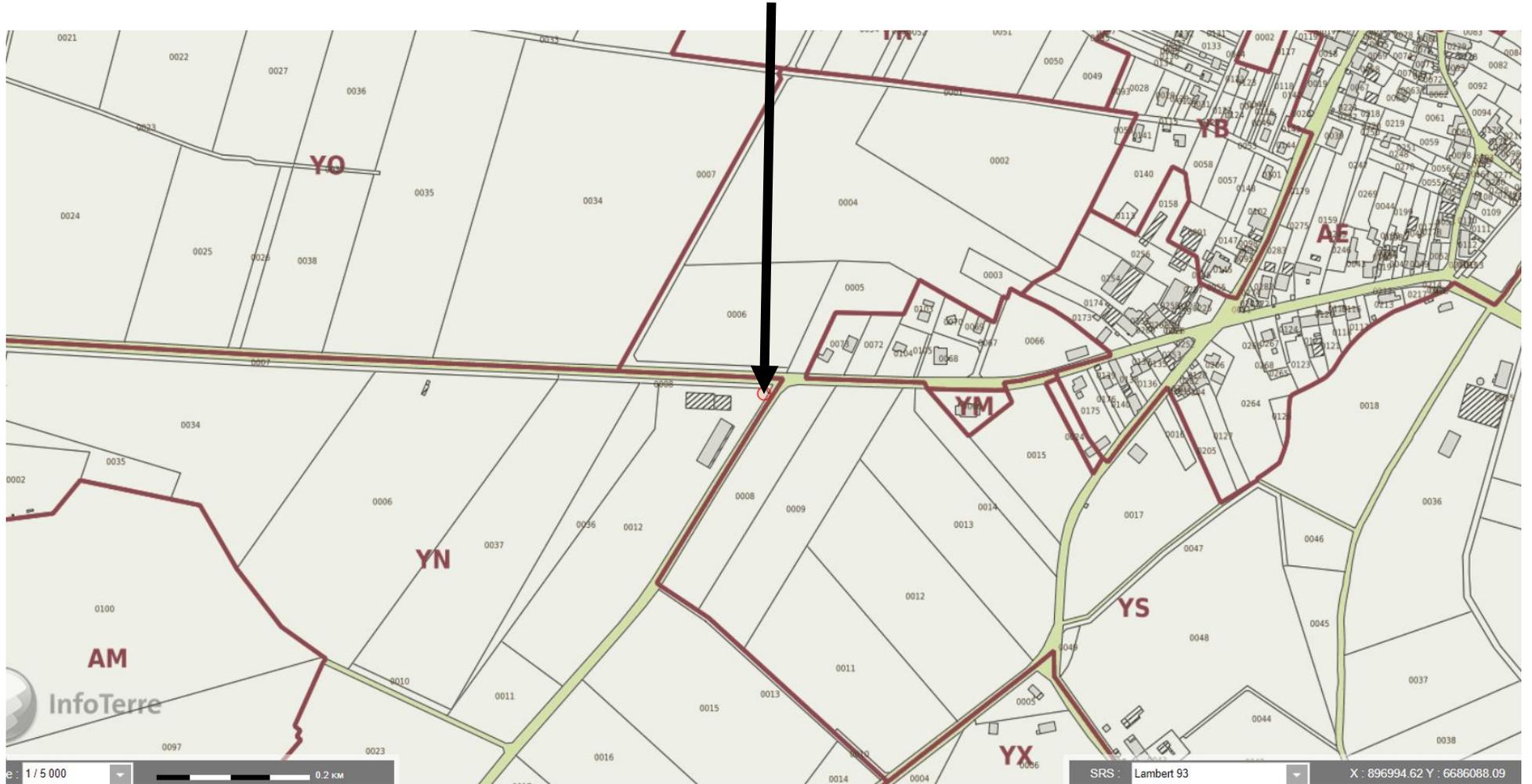
Implantation du forage



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Plan cadastral

forage



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE



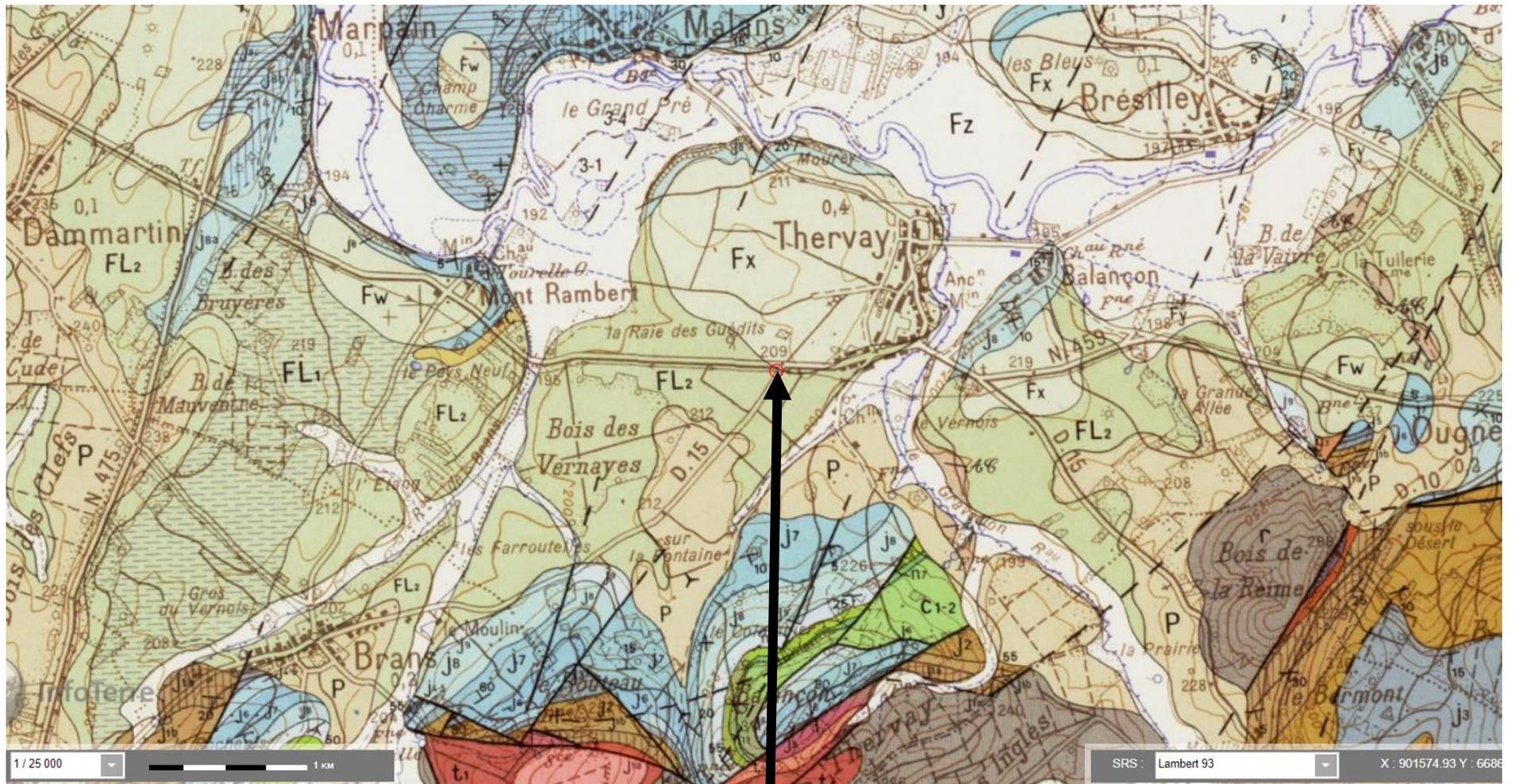
FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARTE GEOLOGIQUE

Implantation du forage



FORAGE

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

CARTE GEOLOGIQUE DE PESMES

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

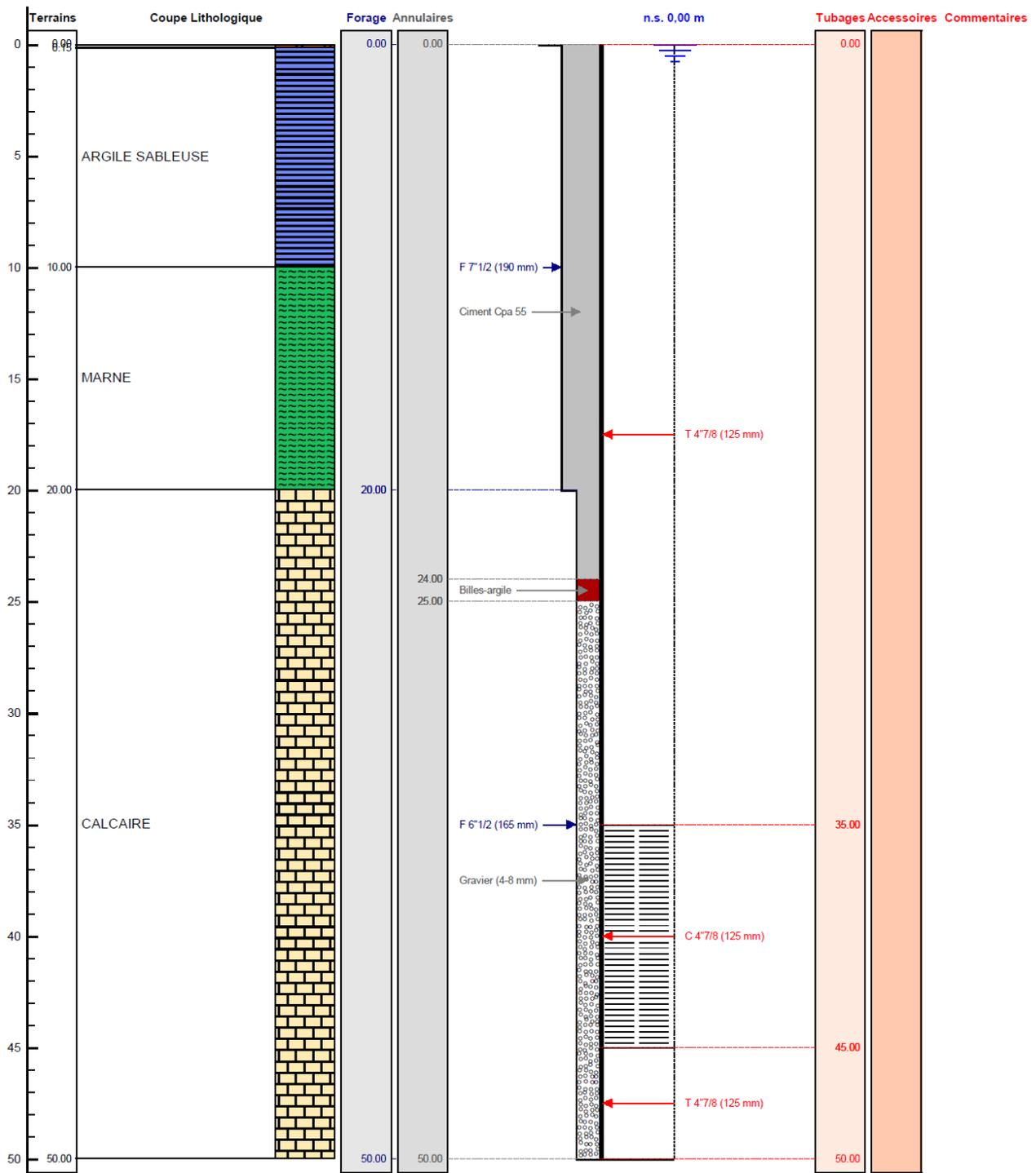
Num carte	Nom de la carte	Notation	Description	Services
501	PESMES	FL2	Complexe des marnes de Bresse : Silts et sables argileux supérieurs	

FL2. Silts et sables fins. Surmontant la formation précédente un ensemble parfois épais de silts sableux et de sables fins a été reconnu en position débordante vers l'Est. En effet si les marnes bleues n'ont pas été mises en évidence dans la vallée de l'Ognon, les silts sableux et les sables fins pénètrent largement cette vallée et couvrent totalement l'interfluve aval entre Saône et Ognon dans la partie nord-ouest de la carte Pesmes. Cette formation pourrait être strictement d'origine septentrionale (Vosges) et s'être accumulée après les apports alpins du Doubs (épisode des cailloutis de la forêt de Chaux et de son équivalent en aval c'est-à-dire les Marnes bleues de Bresse). L'étude sédimentologique en cours précisera ces données ; on peut admettre que cet alluvionnement plus grossier annonce les dégradations climatiques du début du Quaternaire (glaciations de Bider-Donau ?).

Fx. Moyenne terrasse (terrasse de 15-17 m). C'est la terrasse à éléments fins considérée comme terrasse de 15-17 m sur la rive gauche de la Saône. Peu épaisse (2 à 4 m), elle repose partout où nous avons pu contrôler sa présence, sur les formations de Saint-Cosme. Elle détermine de beaux replats à l'Est d'Auxonne, au Sud-Ouest de Flammerans et au Nord-Est de Vielverge.

Dans la vallée de l'Ognon son équivalent possible a été reconnu surtout dans la région de Thervey. Elle domine ici l'Ognon de 18 à 19 m et repose directement sur les calcaires. D'une puissance de 4 à 5 m, elle est constituée d'un sable moyen bien trié, de couleur beige.

EQUIPEMENT DU FORAGE



Le tubage du forage dépassera de 50 cm du sol fini.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le premier jour mise en place du matériel, début de foration

Le deuxième jour : foration, nettoyage par air lift, mise en place des PVC lisse et crépiné, pompage par palier de 1h puis début du pompage de 72h

Le troisième jour fin du pompage de 72h repli du matériel

La margelle est à la charge du client un document lui est remis à la fin du chantier lui permettant de la réaliser selon les normes en vigueur (annexe 2).

A la fin du chantier un bouchon de sécurité avec cadenas sera poser afin d'éviter tout risque d'intrusion d'objet et de produit dans le forage (annexe 3).

Les sédiments extraits seront mis en fond de fouille (tranchée pour le raccordement électrique et eau), ils n'ont pas besoin d'être traités car aucun produit à part l'air n'est utilisé pour la foration.

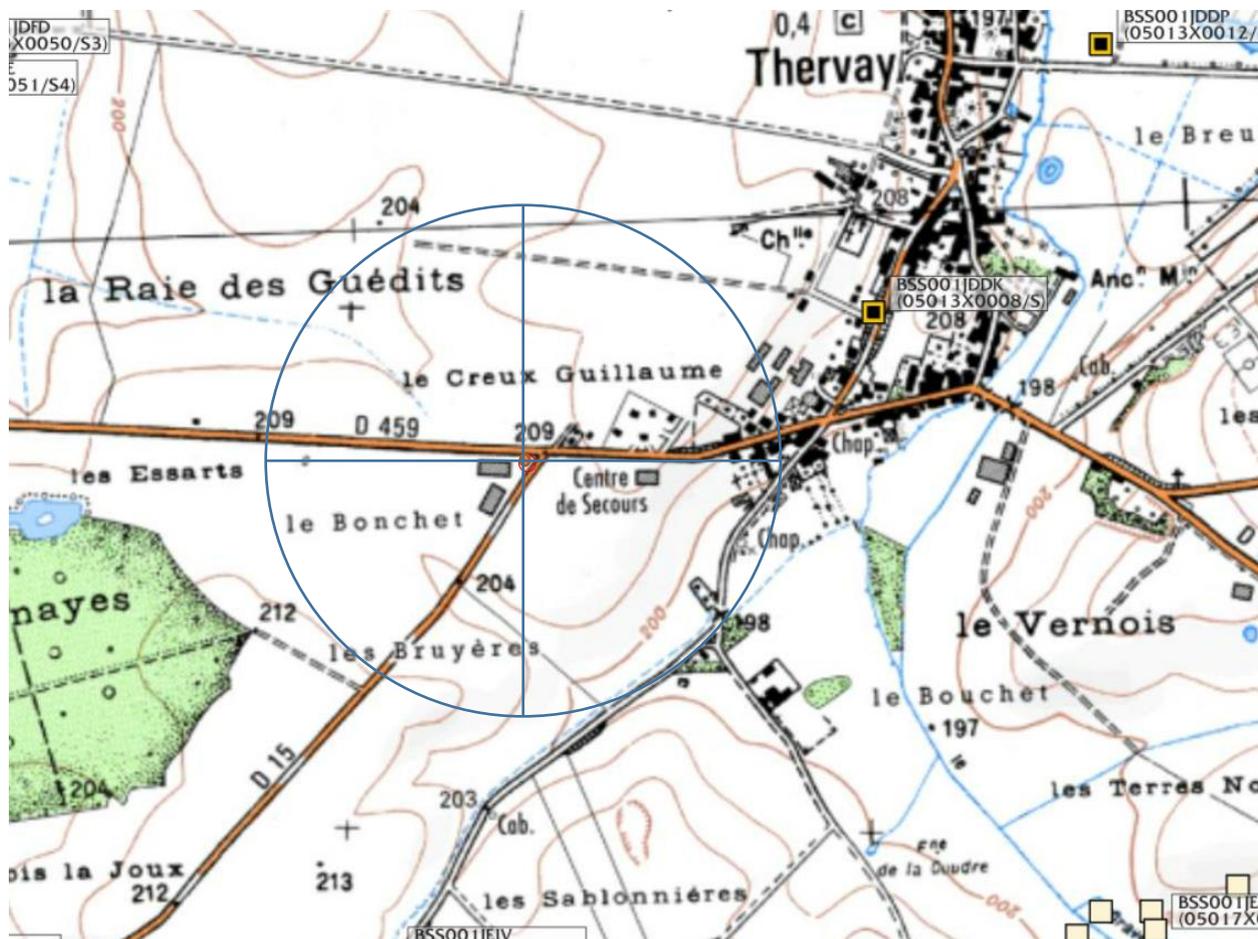
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le forage se situe à une distance conforme avec les activités avoisinantes selon l'arrêté du 11 septembre 2003

A moins de 200 m d'une décharge et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels		non
A moins de 35 m d'ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif		Non
A moins de 35 m de stockage d'hydrocarbure		Non
A moins de 35 m de bâtiment d'élevage		Non
Dans une zone de captage		Non
Dans une zone de natura 2000		Non
Dans une zone ZNIEFF 1		Non
Dans une zone ZNIEFF2		Non
Dans une zone humide		Non
Compatibilité du projet avec le SDAGE	Oui	

Liste des ouvrages recensé dans un périmètre de 500 m :

Identifiant national	Ancien Code	nature	profondeur





FORMULAIRE DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité : **Réalisation d'un forage**

Commune(s) : THERVAY

Département(s) : 39

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTE

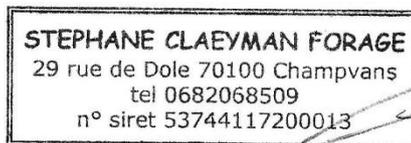
Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur : **GAEC DE BEAUREGARD**

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- adresse postale / adresse du siège social : **36 RUE DES AIGEOTTES – 39290 THERVAY**
- téléphone : 06-87-91-98-69
- courriel : beauregard.vittot@orange.fr

Date : 31/01/2023

Cachet et signature :



Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté :

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

ETAPES D'UNE EVALUATION D'INCIDENCES

ETAPE 1

EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

Description simplifiée de mon projet

Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'une exploitation agricole, élevage laitier

Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :

- implantation du projet : ...
- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.

Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) :
- tout ou partie dans le(s) site(s) :
- hors du (des) site(s) :
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s): FR43 _ _ _ _ _

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen
le Projet est hors d'un site natura 2000

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

J'explique pourquoi :

...

habitats naturels concernés :

espèces animales et végétales concernées :

Autres explications : *par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...*

> En conclusion :

mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?

NON : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.

OUI : passer à l'étape 2.

Le 31/01/2023

STEPHANE CLAEYMAN FORAGE

Essais de pompage

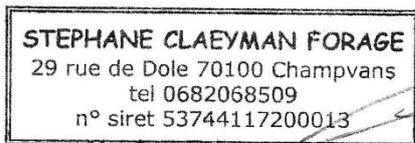
Les essais de pompage se feront avec une pompe immergée d'un débit maximal de 4 m³/h en 3 paliers de 1 h puis un pallier de 72 h.

Les eaux d'essai seront déversées dans un fossé à une vingtaine de mètre du forage. Si l'eau du pompage est chargée un filtre de paille sera mis en place

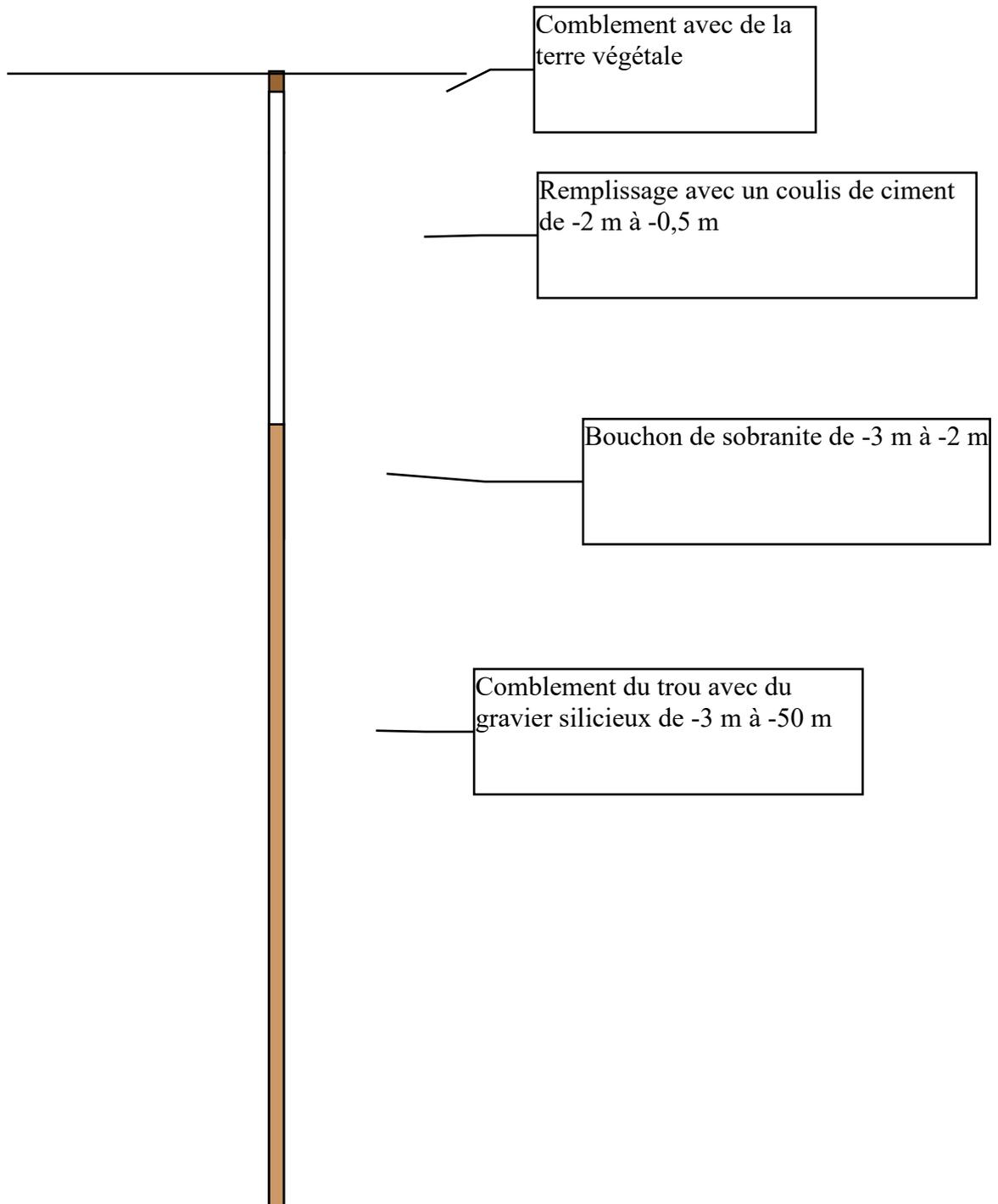
Un compteur sera installé pendant l'essai de pompage afin de vérifier le débit et une prise de niveau grâce à une sonde sera effectuée tous les quart d'heure pendant les trois premières heures de pompage puis tous les douze heures.

Un compteur définitif devra être mis en place par l'installateur de pompe.

Le 31/01/2023



Abandon du forage



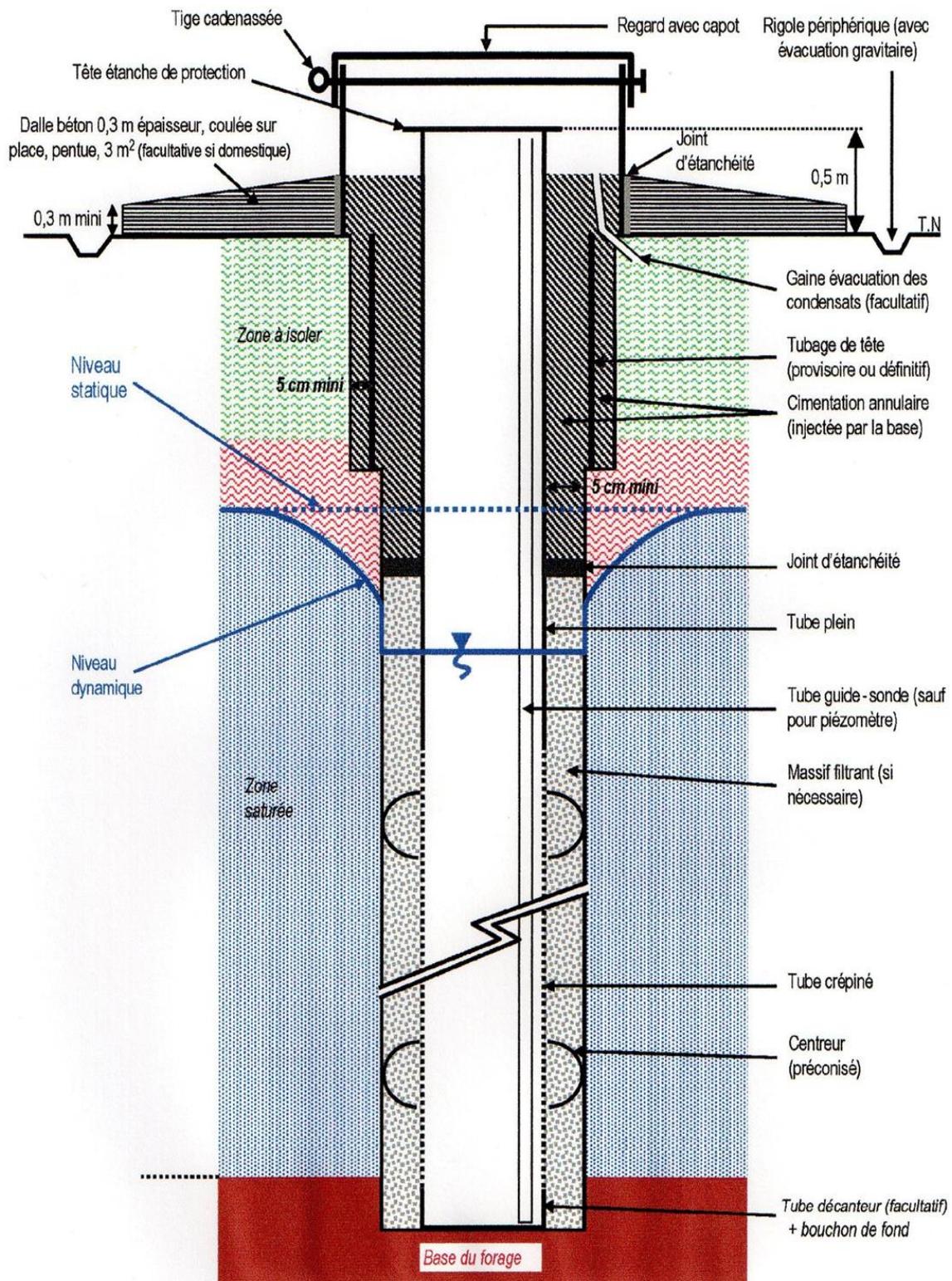


Figure 16 — Exemple de protection de la tête de forage
(Source documentaire : BRGM)



STEPHANE CLAEYMAN FORAGE